



HAL
open science

La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales

Cécile Praly

► **To cite this version:**

Cécile Praly. La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales. Séminaire " Prospective, Agricultures, Politiques publiques et Territoires " (PAPPET 1), Jan 2007, Le Pradel (07), France. halshs-00617159

HAL Id: halshs-00617159

<https://shs.hal.science/halshs-00617159v1>

Submitted on 26 Aug 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication présentée au premier Séminaire « Prospective, Agricultures, Politiques publiques et Territoires » (PAPPET 1),
Organisé par le Cluster 9 de la Région Rhône-Alpes,
25 & 26 janvier 2007, Le Pradel (Ardèche)

La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales

- L'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône -

Cécile PRALY¹

Mots clefs : agriculteurs et organisations agricoles, collectivités territoriales, synergies agriculture-territoire, représentations sociales

Envisager comment les territoires peuvent aujourd'hui agir dans le domaine agricole nécessite de poser la question des conditions de coordination entre « monde agricole », c'est-à-dire les agriculteurs et leurs organisations professionnelles, et « monde des collectivités territoriales », incluant les élus et les chargés de mission. S'il est aujourd'hui reconnu que la synergie entre agriculture et territoire, notamment à travers l'intégration de l'agriculture dans les projets de développement locaux (Durbiano C., 2000; Rin A., Husson J.P., 2002), est un facteur d'ancrage territorial (Muchnik J., 2006) et de revalorisation des productions (Pecqueur B. *et al.*, 2004), la question des modalités du dialogue et de l'organisation entre secteur et territoire reste à approfondir.

De fait, les collectivités territoriales disposent aujourd'hui de plus en plus de compétences et de moyens quant à la politique agricole (Berriet-Sollic M. *et al.*, 2004), dont les modalités d'action ne cessent d'évoluer. Outre l'opportunité de soutien que cela représente pour l'agriculture locale, les chartes et autres projets de territoire traduisent également les nouvelles demandes sociales vis-à-vis d'une agriculture souhaitée proche d'un modèle multifonctionnel parfois idéalisé (Lescureux F., 2005). En retour, l'agriculture locale, à travers ses produits, paysages et traditions, y est souvent mobilisée comme socle d'une construction identitaire nécessaire à la majorité de ces collectivités nouvelles pour assoir leur légitimité territoriale.

Dans ce contexte de recompositions rapides des compétences et des formes des institutions territoriales (Delfosse C. *et al.*, 1999), les cadres d'action et identitaires apparaissent brouillés et complexes pour les acteurs du monde agricole. Ainsi, se pose la question de la difficile rencontre entre les agriculteurs, acteurs d'organisations agricoles historiquement constituées, habituées à fonctionner sur un mode sectoriel et à l'échelle nationale, et des collectivités territoriales nouvelles, qui elles-mêmes se cherchent identité et légitimité sur leurs propres territoires.

¹ Ingénieure en agriculture, doctorante en géographie rurale, ISARA-Lyon, Université Lyon II, Laboratoire LER-SEREC.

Le questionnement que nous soulevons ici s'inspire des premiers résultats d'un travail de thèse traitant des nouvelles formes de valorisations territoriales existantes, en émergence ou à envisager pour l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône. L'espace étudié correspond au bassin de production fruitier situé à cheval sur les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère, entre Le Péage-de-Roussillon au nord, et Saulces-sur-Rhône au sud. Un volet de la recherche portant sur l'évaluation des synergies possibles entre la production arboricole et les projets des collectivités territoriales a mis en lumière une situation paradoxale: très peu de projets rassemblent acteurs de l'arboriculture et territoires, alors que les collectivités territoriales attribuent des fonctions socio-économiques et symboliques à l'activité arboricole. Nous détaillerons cette situation dans une première partie afin de mieux comprendre les rôles et représentations données à l'arboriculture de la part des collectivités territoriales. Une seconde partie présentera les éléments d'explication pouvant être avancés pour comprendre ce paradoxe, résidant principalement en un manque de dialogue et de (re)connaissance entre acteurs sectoriels et territoriaux. Une dernière partie conclusive proposera des pistes de questionnements et de réflexions dans l'objectif d'avancer notre recherche pour mieux articuler projets agricoles et territoires.

1. Quels liens existent entre collectivités territoriales et arboriculture ?

Appréhender la propension des territoires à intégrer l'arboriculture dans leurs projets implique de considérer les représentations et les fonctions qu'ils attribuent à cette activité. Nous les avons identifiées à travers deux indicateurs² :

- par l'analyse des soutiens (financiers et, dans une moindre mesure, organisationnels) accordés à l'arboriculture de la part des collectivités territoriales ainsi que leurs justifications ;
- par le recensement des démarches de développement territorial mobilisant des éléments de l'activité arboricole.

En termes de méthode, une recherche qualitative a été menée par le dépouillement des textes administratifs (chartes, projets de territoire), par des entretiens avec des élus et administratifs des collectivités territoriales, ainsi que par des observations de la manière dont la collectivité se donne à voir et mobilise ou non des éléments liés à l'arboriculture dans ses projets (par des observations sur le terrain, dans les publications locales ou les prospectus touristiques, sur les sites internet, etc.).

Au total, sur l'ensemble de la Moyenne Vallée du Rhône, 27 démarches liées à l'arboriculture ont été recensées à l'initiative de 17 collectivités territoriales, dont 13 relèvent de projets où l'arboriculture est mobilisée comme facteur de développement local, et 14 sont des formes de soutien des collectivités à cette activité.

² Cette partie s'inspire largement des résultats d'une étude plus générale, portant sur l'ensemble des liens existant entre arboriculture et territoire en Moyenne Vallée du Rhône (Prally C., 2005).

11. L'arboriculture mobilisée comme élément identitaire ou d'attractivité pour le territoire

Les 13 exemples de mobilisation d'éléments liés à l'arboriculture dans une logique de développement territorial (tableau 1) montrent que cette production peut recouvrir deux dimensions importantes pour ces territoires : une dimension identitaire et une dimension attractive.

Tableau 1 : Actions de développement territorial mobilisant des éléments liés à l'arboriculture

Collectivités du Nord Drôme	Com Com Bourg de Péage	Châteauneuf-sur-Isère	Pays Drôme des Collines (CDPRA ³)	Com Com des 2 Rives	Mercuriol	Bougé Chambalud
Forme de mobilisation de l'arboriculture	Promotion touristique de l'offre de produits locaux	Utilisation de l'image arboricole pour caractériser la commune	Renforcer l'identité culturelle et touristique du territoire	Initiative d'un magasin collectif de vente directe de produits agricoles, mise à disposition du bâtiment	Revendique sa qualité de vie à travers son caractère rural	Image "cité du fruit" et accueil touristique en lien avec ce thème
Collectivités du Nord Ardèche	Champagne	Lamastre	Collectivités du Sud Drôme	Loriol	Livron	
Forme de mobilisation de l'arboriculture	utilisation de l'image du fruit dans présentation de la commune	présentation de l'arboriculture comme une activité économique forte et des fruits comme produits locaux		Utilisation identitaire de l'image des fruits (logo, fresque)	Utilisation de l'attractivité des fruits et vergers dans communication sur la commune	
Collectivités de l'Eyrieux	SM ⁴ Eyrieux Ouvèze Vernoux (CGD ⁵)	Com Com Eyrieux aux Serres	Beauchastel			
Forme de mobilisation de l'arboriculture	développement de l'agrotourisme: financement de points de vente locaux	Utilisation de l'image de la pêche	Exposition "100 ans de la culture du pêcher" (fermée). Utilisation de l'image de la pêche			

6 exemples en particulier témoignent de la symbolique identitaire donnée à l'arboriculture, et principalement à ses fruits, de la part des collectivités territoriales. Des panneaux aux entrées des villages, des fresques murales ou encore des logos, associent l'image des fruits et des arbres locaux aux noms des territoires. Parfois même, la production est revendiquée comme une fierté locale, pouvant faire l'objet de concurrences entre communes, comme entre Bougé-Chambalud, « capitale des fruits », et Châteauneuf-sur-Isère, l'ancienne « capitale de la pêche ». Lieux de symbolisation graphique par nature, les sites internet médiatisent eux aussi les identités fruitières, comme celui de la communauté de communes de la vallée de l'Eyrieux, animé par des pêches alors que les vrais vergers sont en voie de disparition.

L'arboriculture est également mise en avant comme élément d'attractivité pour les territoires, principalement comme attrait touristique à travers ses produits, dits locaux ou de terroir, et ses paysages (7 exemples), plus rarement comme garante d'une qualité de vie rurale (1 exemple). Pour cela, les fruits ou les vergers en fleurs figurent en couverture des dépliants touristiques, dans les catégories « produits locaux » des sites internet, et certaines collectivités soutiennent

³ Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes : procédure régionale d'application des Plans Etats-Région.

⁴ Syndicat Mixte.

⁵ Contrat Global de Développement, ancienne forme du CDPRA.

financièrement le développement de magasins de vente directe, ou réalisent des petits annuaires des productions locales.

Néanmoins, la plupart des ces démarches sont réalisées à l'initiative des collectivités territoriales, sans réel lien avec les organisations agricoles, et, en termes d'impact pour les producteurs locaux, cela ne bénéficie qu'à la petite partie des arboriculteurs qui pratiquent la vente directe.

12. Des soutiens directs des territoires en reconnaissance des fonctions économiques et sociales de l'arboriculture

Tableau 2 : Actions des collectivités territoriales pour soutenir l'arboriculture

Collectivités du Nord Drôme	Com Com Bourg-de-Péage	Châteauneuf-sur-Isère	Pays Drôme des Collines	Com Com Rhône-Valloire	Com Com Tain l'Hermitage	Pays Drôme des Collines / Leader + Chambarrans
	Soutien de l'arboriculture pour la prospection sharka	Association pour travailler sur les possibilités de reconversion des arboriculteurs	Soutien à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles	Participation au pôle de ressources fruits (pilote par la MFR d'Anneyron)	Aide au logement saisonnier dans l'OPAH -	Financement d'un projet de conservatoire pour fruits à noyaux
Collectivité du Nord Ardèche	Pays Ardèche Verte	Com Com Pays de St-Félicien	Com Com Pays Annonéen	Colombier-le-vieux	Pailharès	
	Valorisation des produits locaux: aide au label "montagne"	Aide financière à l'achat de filets paragrêlé, garante de l'emprunt pour atelier de Nect'Ardéchois	Aide financière pour achat de filets paragrêlé	Mise en place d'un PLU pour protéger le foncier. Fait le lien entre le comité local agricole et la com com de St-Félicien	soutien financier à l'atelier de Nect'Ardéchois	
Collectivités du Sud Drôme	Com Com Val de Drôme	Loriol		Collectivités de l'Eyrieux	SM Eyrieux, Ouvèze, Vernoux	
	Réalisation d'une étude de relance de la poire sur les cantons de Loriol et Livron	Mise en place d'une commission agricole, préservation du foncier dans le PLU			financement de filets paragrêlé	

Sur les 14 démarches de soutien de la part des collectivités territoriales à l'arboriculture (tableau 2), 6 sont des aides financières à la production (subvention pour achats de filets paragrêlé par exemple), 2 sont des aides à la valorisation (subvention de label par exemple), 2 visent à la préservation du foncier par la mise en place de PLU (plans locaux d'urbanisme), et enfin, 4 ont une ambition plus globale, organisant des lieux de dialogue et de réflexion sur l'avenir de la production fruitière. Ces aides publiques sont généralement légitimées par l'affirmation, de la part des élus, des fonctions économiques et sociales de l'arboriculture sur le territoire. Dans ce sens, il n'est pas anodin de souligner que dans la grande majorité des cas recensés, les projets de soutien à l'arboriculture émanent de collectivités où des élus issus ou proches du milieu agricole occupent des fonctions dominantes. Ces acteurs, dits « multicasquettes » [Gumuchian H. *et al.* (2003)], sont en effet toujours présents dans les 4 lieux de dialogue cités précédemment. Connaissant à la fois le milieu agricole et le

fonctionnement des institutions territoriales, ils organisent des commissions agricoles ou associations afin d'écouter les agriculteurs locaux et mieux les représenter devant les institutions, dans les cas de mise en place de PLU par exemple.

Toutefois, malgré les discours optimistes des élus, malgré les projets écrits dans les chartes, les chargés de mission territoriaux sont unanimes : très peu d'arboriculteurs ont répondu aux divers projets proposés. Pour exemple, une étude avait été commanditée par la communauté de communes du Val de Drôme en 1993 pour relancer la culture de la poire sur le canton de Loriol, mais aucune suite n'a été donnée. De la même manière, les actions prévues pour l'arboriculture dans le CDRA (contrat de développement Rhône-Alpes) du syndicat mixte Eyrieux-Ouvèze-Vernoux (2000-2005) ont été largement sous-réalisées.

Ainsi, pour les collectivités territoriales, l'arboriculture est porteuse de valeurs pour le développement local, et exerce des fonctions socio-économiques, paysagères et symboliques. Un point reste néanmoins sensible : la question des pratiques phytosanitaires, l'arboriculture étant souvent jugée particulièrement polluante. A ce titre, elle ne s'inscrit que difficilement dans les projets d'agriculture durable décrits dans les chartes. Et une représentation demeure vivace chez les chargés de mission des collectivités territoriales : l'arboriculture est une production dont la filière se suffit à elle-même, bien organisée et tenant des positions importantes au niveau des OPA locales, elle n'a pas besoin du soutien des territoires. Il semble que justement, le manque de réponse de la part des arboriculteurs aux projets des territoires soit en partie à rapprocher de leur habitude de fonctionnement sectoriel. Voyons donc à présent ce qu'il en est des représentations et des connaissances relatives aux collectivités territoriales de la part des arboriculteurs et des organisations agricoles.

2. Pour les acteurs du monde agricole, difficulté de passer de la logique « guichet » à la logique « projet »

Longtemps, les acteurs du monde arboricole, via les syndicats généralistes et spécialisés, ont entretenu des relations avec les pouvoirs publics nationaux de type « guichet » :

« Parce que quand je parle avec des arbos, et que je leur dis il faut qu'on bosse avec le Conseil Général, il y en a qui disaient « mais qu'est-ce qu'il nous raconte là ? ». [...] Parce que a priori c'est pas les interlocuteurs classiques. Les interlocuteurs classiques de l'arbo de la vallée du Rhône c'étaient : il y a un problème, ok on va au ministère demander si il y a pas une enveloppe, il y a pas d'enveloppe, ok on va secouer un peu, secouer 2-3 députés, faire une manif... Mais ça, ça ne marche plus ça. » (Arboriculteur, responsable syndical 26).

Si de plus en plus de responsables agricoles mesurent l'importance de travailler avec les collectivités territoriales, il n'en reste pas moins que les modalités de mise en œuvre concrète de projet intégrant agriculture et territoire restent difficiles à appréhender pour ces acteurs. Aujourd'hui encore, les principales relations avec les collectivités territoriales se limitent à des aides financières pour des projets collectifs ou des investissements individuels. Envisager une réelle construction de projet de territoire intégrant l'agriculture impliquerait l'engagement des agriculteurs dans l'élaboration, ce qui implicitement, nécessite connaissance et reconnaissance mutuelle de la part des différentes catégories d'acteurs concernés. Ce sont ces conditions qui semblent faire défaut pour les arboriculteurs de la Moyenne Vallée du Rhône.

21. Méconnaissance des projets et opportunités offertes par les collectivités territoriales

Lorsque nous interrogeons les arboriculteurs au sujet de leurs relations avec les collectivités territoriales, seuls les élus et/ou les responsables professionnels sont capables d'évoquer les constructions territoriales en cours, types CDRA, mais sans savoir bien les décrire. Ces projets apparaissent davantage comme un guichet supplémentaire, dont les conditions d'obtention sont préétablies et auxquelles ils peuvent prétendre, que comme un construit dans lequel ils auraient un rôle à jouer. La longueur et la complexité du processus d'élaboration d'un projet de territoire le rendent, sinon abstrait, du moins insaisissable pour les acteurs arboricoles. Un producteur évoque les réunions de concertation du projet en cours de CDRA Valence-Drôme-Ardèche Centre :

« j'y suis allé en tant que représentant du syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche, pour dire un peu nos besoins... mais c'est pas évident parce que tout le monde cherche à tirer la couverture à soi et nous on est petits... ».

S'il est clair pour ces responsables que les collectivités territoriales seront leurs prochains partenaires, le manque de connaissance de leurs procédures freine leur implication autant que leur enthousiasme. L'appropriation de ce nouveau cadre d'action est rendue d'autant plus difficile que le rythme de renouvellement des procédures (tous les 5 ans pour les CDRA) paraît peu cohérent avec le temps long dans lequel se forment la confiance et l'apprentissage nécessaires à tout construit collectif. En outre, chaque nouvelle procédure entraîne souvent des remaniements des périmètres et/ou des statuts des intercommunalités, dans lesquels s'expriment parfois davantage des logiques politiciennes que des constructions territoriales cohérentes, ce qui distancie d'autant les arboriculteurs locaux de ces projets. L'exemple de la délimitation du prochain CDRA Valence-Drôme-Ardèche Centre en témoigne :

« Ben je pense que ça a été plus ou moins imposé... je sais pas. Je pense pas que ce soit les ardéchois qui aient demandé à inclure... et ni même les gens de Chabeuil qui aient voulu être rattachés au pôle de Valence. Je pense que ça a été un secteur, et que Valence est au milieu, donc quitte à prendre un contrat, il prenne pour le tout, mais bon.... » [Arboricultrice, 1^{ère} adjointe d'une commune intégrée au projet].

Non seulement les nouvelles compétences des collectivités territoriales en matière de développement local sont peu ou mal connues par les acteurs du monde agricole, mais en outre, elles sont davantage perçues comme des menaces que comme des opportunités.

22. Les arboriculteurs se sentent « mal reconnus » par les collectivités territoriales

Les acteurs du territoire, représentant les intérêts de la société locale, sont encore largement considérés par les arboriculteurs comme porteurs du discours critique sur l'agriculture productiviste, sur l'agriculteur-pollueur, et ne reconnaissant pas ses fonctions territoriales, même les plus fondamentales :

« Les élus se rendent de moins en moins compte des services que rend l'agriculture. Les agriculteurs sont là depuis des millénaires, ils entretiennent le terrain, et on y fait pas attention. Si, ils vont penser à nous quand il y a des problèmes : de l'ambrosie pendant l'été, etc, ils vont nous faire un courrier pour dire qu'on a oublié de faucher notre terrain. On est pas intéressants car on paye pas de taxe professionnelle. » [Arboriculteur, responsable syndical 07].

Les projets des communautés de communes, qui édictent souvent un type d'agriculture « idéale » pour ses impacts sur le territoire (bio, vente directe, produits de qualité), réveillent les craintes des agriculteurs vis-à-vis d'une réglementation toujours plus coercitive :

« Il faut qu'on se méfie que ces projets là ne se traduisent pas en termes de contraintes uniquement. [...] Il faut qu'on soit vigilants là-dessus. » [Arboriculteur, responsable syndical 07].

Si ces représentations sont en train de changer, cela passe par le dialogue entre les deux parties, dialogue dont le préalable serait la reconnaissance réciproque de la légitimité et des compétences de chacun à intervenir dans le champ de compétences et d'activités de l'autre. De la part des élus et représentants territoriaux, une meilleure connaissance des conditions de travail des agriculteurs et reconnaissance de leurs fonctions territoriales, même les plus fondamentales (emploi, activité économique, entretien de l'espace), sont attendues par les agriculteurs. En retour, les agriculteurs doivent être capables d'entendre les demandes de leur collectivité, ce qui suppose une évolution des représentations de leur métier (ils ne doivent plus uniquement produire), ainsi que la levée des tabous sur les « sujets qui fâchent », tels les préoccupations environnementales, les nuisances diverses de l'activité sur le territoire. Ces sujets qui étaient soigneusement évités jusqu'à présents, sont d'ailleurs absents de tout projet ou charte territoriale.

3. Vers une meilleure intégration des acteurs agricoles dans les projets territoriaux : pistes de réflexion...

31. Des médiateurs pour faciliter le dialogue entre secteurs et territoires

En définitive, intégrer davantage les acteurs de l'agriculture dans les projets territoriaux pourrait passer par le renouvellement des conditions et des objets du dialogue entre les producteurs et leurs organisations et les acteurs des collectivités territoriales. De fait, derrière l'idée de dialogue, nous entendons la « *nécessité d'une compréhension mutuelle des problématiques et préoccupations inhérentes à chaque profession [voir à chaque catégorie d'acteurs territoriaux], qui doit déboucher sur la coordination autour de projets territorialisés.* » (Frayssignes J., 2005, p 366). Mais le dialogue, l'entente, le savoir-faire ne se décrètent pas. L'implication d'un acteur médiateur, reconnu et légitimé par les différentes parties concernées, semblerait permettre de dépasser les situations d'oppositions ou de conflits, liées à des suspicions souvent historiquement ancrées dans les représentations des acteurs en présence.

Cette fonction peut être assurée par différentes institutions, selon les contextes locaux. En Moyenne Vallée du Rhône, la territorialisation des services de la chambre d'agriculture de l'Ardèche semble assurer un relais efficace entre les agriculteurs et les collectivités territoriales. Il en est autrement dans la Drôme :

« Si on prend l'Ardèche, eux au niveau de la chambre ils sont habitués à travailler en territoires, depuis 10 ans. Donc ils ont pas de services filières comme nous. Nous on est pas habitués à bosser en territoires, alors que pour eux c'est un peu naturel. Ils ont des techniciens ils sont chargés de mission territoriaux, ils ont un territoire, voilà. Nous ici on a pas ça. [...]. Et on a des chargés de mission territoriaux, mais ils vont partout. Donc ça marche pas. [...] Et ça pose des problèmes dans la Drôme parce que les démarches territoriales CDRA et compagnie on rame. Même si on arrive quand même à raccrocher les wagons, mais on rame beaucoup. » [arboriculteur, responsable syndical élu à la Chambre d'agriculture 26].

Pour le Nord Drôme, il semblerait que la MFR⁶ d'Anneyron, qui cumule la compétence de principal centre de formation arboricole du bassin, à celle de développement local, puisse assurer le rôle de médiation entre secteur et territoires. Concernant ses liens avec le milieu arboricole, elle bénéficie de la reconnaissance professionnelle de la part des principaux leaders syndicaux, et sa neutralité politique la maintient en dehors de leurs conflits. D'autre part, le partenariat entre la MFR d'Anneyron et le Pays Drôme des Collines est inhérent à l'histoire et à la raison d'être du Pays, créé en 1998 pour un Contrat Global de Développement. L'un des trois projets financés était une étude prospective sur la place de l'arboriculture dans le territoire, réalisée par la MFR (Deplace J., 2003). Ainsi, la MFR peut intervenir pour soutenir des initiatives spontanées de producteurs, en faisant le lien entre les porteurs de projets et la collectivité territoriale (et ses opportunités de financement), et en accompagnant parfois le montage du dossier (cas de la Fête de la Poire de Moras). Elle est aussi sollicitée en tant qu'« expert » de l'arboriculture locale dans la conception de certains projets, comme membre du comité de pilotage du conservatoire de fruits à noyaux de la Drôme par exemple. Elle porte enfin la construction d'un Pôle de Ressources Fruits, qui rassemble acteurs arboricoles et élus locaux à l'échelle du Pays Drôme des Collines. Si le réseau ainsi décrit est informel et ses actions encore diffuses, il constitue néanmoins une forme de coordination territoriale favorable à la spécification d'une offre de fruits locaux destinée aux habitants-consommateurs de ce territoire (Praly C. *et al.*, 2007).

32. Quelle cohérence entre l'échelle du bassin de production et celles des collectivités territoriales ?

Cela nous conduit à souligner une dernière remarque : la question de la superposition et de la cohérence des échelles, entre celle du bassin de production et celles des différents niveaux, ou feuilletages, des collectivités territoriales. En effet, le fait que la production fruitière de la Moyenne Vallée du Rhône soit à cheval sur divers territoires administratifs (3 départements, 3 Pays, 2 Syndicats Mixtes, 20 Communautés de Communes) pose deux grands types de questionnements. D'une part, cela complexifie sensiblement les conditions de repérage des collectivités territoriales pour les acteurs du monde arboricole. D'autre part et surtout, cela oppose une logique de bassin qui pousse à envisager des projets à l'échelle Drôme-Ardèche, échelle d'ailleurs encouragée par la région Rhône-Alpes, à une logique plus locale dans laquelle s'inscrivent les interconnaissances, la confiance et souvent, également, les identités. De fait, les responsables professionnels locaux, porteurs des valeurs collectives du syndicalisme, se projettent bien davantage à l'échelle du bassin de production fruitier qu'à celle des collectivités territoriales qui le découpent. Les principaux projets portés par les OPA en réponse aux politiques territoriales ont ainsi été construits à l'échelle régionale, seule collectivité qui englobe l'ensemble du bassin (élaboration d'un PIDA⁷ fruits avec création d'un Comité Stratégique Fruits Rhône-Alpes, Projet d'Abricot de Bassin en cours d'élaboration notamment). De même, un projet d'identification par une IGP « Pêche-Nectarine de la Drôme » qui couvrait l'ensemble du bassin de production a été porté par la Chambre d'agriculture de la Drôme, puis abandonné en 2006.

Ces démarches laissent-elles entrevoir un territoire de projet à l'échelle du bassin de production ? Il semble que oui en ce qui concerne les responsables professionnels, en

⁶ Les Maisons Familiales Rurales sont des établissements professionnels de formation agricole, basés sur des enseignements en alternance avec des stages dans le milieu professionnel.

⁷ Plan Intégré de Développement Agricole : procédure de soutien agricole de la Région Rhône-Alpes.

particuliers les élus des chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Ardèche, qui travaillent à la mutualisation des moyens concernant l'arboriculture, et dont la collaboration est formalisée au sein d'une association, Fruit Plus. En revanche, cela semble beaucoup moins évident pour l'ensemble des producteurs. Les différentes initiatives de différenciation des fruits au sein même du bassin (projet d'IGP pêches de l'Eyrieux, projet d'IGP Bergeron de Haute Ardèche...), fondées, sinon sur de réelles typicités, certainement sur des histoires et des identités locales fortes, montrent bien l'existence de différentes territorialités difficiles à concilier dans un bassin unique. En outre, même les initiatives locales peinent à se référer à une collectivité territoriale infrarégionale qui corresponde à leur échelle.

La question des cohérences d'échelles entre projets de territoire et projets agricoles, des compromis à trouver entre échelle du bassin de production, essentielle à prendre en compte pour le bon fonctionnement des stations d'expédition, et territorialités internes, constitue un point crucial à considérer pour l'efficacité des politiques agricoles.

Références :

- BERRIET-SOLLIEC M., DAUBARD J.-P., VOLAY T., 2004. "Les concours publics des collectivités territoriales à l'agriculture en 2000", *Notes et études économiques*, n° 20, mars.
- DELFOSE C., GRANIÉ A.-M., MAYAUD J.-L., 1999. "Territoires prescrits, territoires vécus: inter-territorialité au cœur des recompositions des espaces ruraux", *Ruralia*, n°4, p. 2.
- DEPLACE J., 2003. *Etude prospective sur l'arboriculture fruitière en Drôme des Collines et alentours : Rapport d'étape*, Anneyron: Maison Familiale d'Anneyron, Contrat global de Développement Drôme des Collines (Action 33).
- DURBIANO C., 2000. "L'oliveraie provençale, production de qualité et requalification territoriale", *Méditerranée*, 95, n° 3.4, p. 17-27.
- FRAYSSIGNES J., 2005. *Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*, [thèse de doctorat]. Toulouse: Institut National Polytechnique de Toulouse, Géographie. 469 p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, Economica, 186 p.
- LESCUREUX F., 2005. "Aperçu de l'agriculture désirée dans les campagnes en projet du Nord-Pas-de-Calais à travers le prisme des chartes de développement durable des Pays", *Colloque FAIRE CAMPAGNE*, Rennes, 17-18 mars, 87-103 p.
- MUCHNIK J., 2006. "Sistemas agroalimentarios localizados: evolucion del concepto y diversidad de situaciones", *3ème colloque international du réseau SYAL: ALTER 06 "Alimentacion y Territorios"*, Baeza (Espagne), 18-21 oct, 20 p.
- PECQUEUR B., ROUX E., VOLLET D., 2004. "Les ressources font territoire, les institutions aussi : des produits aux territoires de l'Aubrac et des Baronnie", *Colloque de la Société Française d'Economie Rurale*, « Systèmes de production agricole : performance, évolutions, perspectives », Lille, 18-19 nov, 11 p.
- PRALY C., 2005. *Perspectives de valorisation territoriale pour l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône: Etude des liens entre arboriculture et territoire*, [Mémoire de Master II Recherche 'Etudes Rurales']. Lyon: Université Lumières Lyon 2, Géographie, 148 p.

- PRALY C., CHAZOULE C., DELFOSSE C., PLUVINAGE J., 2007. "SYAL et relocalisation des agricultures européennes, une application à l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône", *Economie et Sociétés, série Systèmes agroalimentaires*, n° 29, pp. 1547-1566.
- RIN A., HUSSON J.P., 2002. "Les vergers dans les opérations d'aménagement global en Lorraine", *Revue géographique de l'Est*, 42, n° 3, p. 123-131.